

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 20 novembre 2015

DH-GDR(2015)R9

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR  
(DH-GDR)

---

**RAPPORT DE REUNION**

**9<sup>e</sup> réunion**

**17-20 novembre 2015**

---

**Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 9<sup>e</sup> réunion à Strasbourg, du 17-20 novembre 2015, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II. M. Mikhail LOBOV, Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme procède à une allocution de bienvenue.

**Point 2: Travaux du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F)**

2. Le Président du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F), M. Martin KUIJER (Pays-Bas), présente le projet de rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, tel que préparé par le Groupe « F » (document GT-GDR-F(2015)020). Le Comité examine puis adopte le projet de rapport tel qu'il figure en Addendum, pour transmission au CDDH lors de sa prochaine réunion (7-11 décembre 2015). En approuvant le projet de rapport, le Comité décide de consigner les points suivants dans le rapport de réunion, pour lesquels il a retenu le texte initial :

*En ce qui concerne le paragraphe 133 du projet de rapport :*  
Une délégation souhaite sa suppression.

*En ce qui concerne le paragraphe 174 du projet de rapport (paragraphe 176 du document DH-GDR(2015)R9 Addendum, tel que diffusé le 24 novembre 2015) :*

Le représentant de l'Union européenne souhaite la suppression de la dernière phrase du paragraphe (« Suite à l'Avis 2/13 de la CJUE du 18 décembre 2014, il existe une incertitude au moment de l'adoption de ce rapport, sur quand, comment et même si, l'UE va adhérer à la Convention. »).

3. Le Comité conclut en remerciant le GT-GDR-F et son Président, ainsi que le Secrétariat, pour leur contribution précieuse à ses travaux.

**Point 3 : Activités durant le biennium 2016-2017, y compris les échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour**

4. Le Comité procède à un échange de vues sur l'organisation et les méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, telles qu'elles figurent à l'annexe III du présent rapport, en vue de leur présentation au CDDH lors de sa prochaine réunion. Il décide que le premier échange d'informations du DH-SYSC concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour, au printemps 2016, portera sur les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). Le Comité charge le Secrétariat de l'organisation de la tenue de cet échange de vues, lequel communiquera toute information en temps utile à cet égard.

5. En outre, le Secrétariat présente l'aperçu concernant l'échange de vues sur le réexamen ou la réouverture d'affaires suite à des arrêts de la Cour (document DH-GDR(2015)008), qui s'est tenu lors de la 8<sup>e</sup> réunion du DH-GDR. Les experts sont invités à envoyer au Secrétariat ([DGI-CDDH-Reform@coe.int](mailto:DGI-CDDH-Reform@coe.int)) toute modification à apporter au texte, d'ici le **vendredi 15 janvier 2016**, en vue de sa publication en ligne.

**Point 4 :      Recommandation 2079(2015) de l'Assemblée parlementaire**

6. Le Comité procède à un échange de vues sur un projet de commentaires du CDDH sur la Recommandation 2079(2015) de l'Assemblée parlementaire sur « la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et décide de le présenter au CDDH tel qu'il figure à l'Annexe IV, pour examen lors de sa prochaine réunion.

**Point 5 :      Autres questions**

7. Le Comité exprime sa gratitude envers son Président pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de son rôle au cours des deux dernières années, lesquelles ont été particulièrement actives et productives.

\*   \*   \*

Annexe I**Liste de participants****MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA/ALBANIE**

Ms Alma HICKA, Albanian General State Advocate, Ministry of Justice

**ANDORRA/ANDORRE [apologised]****ARMENIA/ARMÉNIE**

Ms Varduhi MELIKYAN, Second Secretary, Ledal Department, Ministry of Foreign Affairs,

**AUSTRIA/AUTRICHE**

Mr Dominik HAIDER, Austrian Federal Chancellery, Constitutional Service

**AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN**

Mr Otari GVALADZE, Chief adviser, Department for Coordination of Law Enforcement Agencies, Administration of President the Republic of Azerbaijan

**BELGIUM/BELGIQUE**

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, Co-Agent du Gouvernement de la Belgique auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

**BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE HERZÉGOVINE**

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights, Office of the Agent

**CROATIA/CROATIE**

Ms Štefica STAZNIK, Government Agent of Croatia before the European Court of Human Rights

**CYPRUS/CHYPRE**

Mrs Theodora CHRISTODOULIDOU, Counsel for the Republic of Cyprus, Law Office of the Republic of Cyprus

**CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHÈQUE**

Mr Vít A. SCHORM, Government Agent of Czech Republic before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

**DENMARK/DANEMARK**

Mr Kristoffer AAGREN, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

**ESTONIA/ESTONIE**

Ms Maris KUURBERG, Government Agent of Estonia before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

**FINLAND/FINLANDE**

Mr Arto KOSONEN, Government Agent of Finland before the European Court of Human Rights, Director of the Unit for the Human Rights Court and Conventions

**FRANCE**

Mme Mathilde JANICOT, Rédactrice, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères

**GEORGIA/GÉORGIE**

Mr Levan MESKHORADZE, Government Agent to the European Court of Human Rights

**GERMANY/ALLEMAGNE**

Ms Katja BEHR, Head of Unit IV C 1, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

**GREECE/GRÈCE**

Ms Ourania PATSOPOULOU, membre du Bureau de l'Agent du gouvernement, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

**HUNGARY/HONGRIE**

Mónika WELLER, Co-Agent of the Government of Hungary before the European Court of Human Rights

**IRELAND/IRLANDE**

Mr Peter WHITE, Government Agent of Ireland before the European Court of Human Rights, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

**ITALY/ITALIE**

M. Piero VAIRA, Deputy to the Permanent Representative of Italy to the Council of Europe, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe

**LATVIA/LETTONIE**

Ms Sandra KAULINA, Head of the Government Agent Office, Ministry of Foreign Affairs

Ms Kristine LICE, Government Agent, Representative of the Government of Latvia before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs

**LIECHTENSTEIN**

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

**LITHUANIA/LITUANIE**

Ms Karolina BUBNYTE, Head of the Division for the Representation of Lithuania before the European Court of Human Rights

**LUXEMBOURG**

Mme Elise THOMAS, Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

**MALTA/MALTE**

Mr Maurizio CORDINA, Lawyer, Office of the Attorney General

**REPUBLIC OF MOLDOVA/RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Lilian APOSTOL, Agent for the Government of the Republic of Moldova

**MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO**

Ms Valentina PAVLIČIĆ, Representative of Montenegro before the European Court of Human Rights

**NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Ms Kanta ADHIN, Deputy Government Agent to the European Court of Human Rights, Legal Affairs Department, International Division Law

Mr Martin KUIJER, Senior Legal Adviser Human Rights Law, Ministry of Security and Justice, Legislation Department

**NORWAY/NORVÈGE**

Mr Morten RUUD, **Chairman of the DH-GDR/Président du DH-GDR**, Special Adviser Ministry of Justice

Ms Anette ØDELIEN, Higher Executive Officer, Ministry of Justice and Public Security

**POLAND/POLOGNE**

Ms Eliza SUCHOŻEBRSKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

**PORTUGAL**

Ms Ana GARCIA MARQUES, Lawyer within the Office of the Agent of the Portuguese Government before the ECHR

**ROMANIA/ROUMANIE**

Ms Irina CAMBREA, Government Agent of Romania before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

**RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Mr Vladislav ERMAKOV, Ministry of Foreign Affairs

Ms Kseniya ROGOZYANSKAYA, Attaché, Ministry of Justice of Russian Federation, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

**SAN MARINO/SAINT-MARIN [apologised]**

**SERBIA/SERBIE**

Ms Vanja RODIC, Assistant Minister – Agent before the ECHR, Ministry of Justice and Public Administration

Ms Ana GAŠOVIĆ, State Attorney's office, Agency Sector before the European Court of Human Rights

**SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE**

Ms Marica PIROŠÍKOVÁ, Government Agent of the Slovak Republic before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

**SLOVENIA/SLOVÉNIE**

Mr Matija VIDMAR, Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice

**SPAIN/ESPAGNE**

Mr Rafael Andrés LEON CAVERO, Government Agent of Spain before the European Court of Human Rights, Senior State Attorney, Head of the Human Rights Area, Ministry of Justice

**SWEDEN/SUÈDE**

Ms Helen LINDQUIST, Special Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

Ms Katarina FABIAN, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

**SWITZERLAND/SUISSE**

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, le CERD et le CEDAW, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA”/« L’EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE »**

Ms Danica DJONOVA, Head of Unit, Government Agent Office, Ministry of Justice

**TURKEY/TURQUIE**

Mr Yusuf Emre KÖSE, Judge, Department of Human Rights, Adalet Bakanlığı Ek Binası

Mr Basri YILDIZ, Expert juridique, Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l’Europe

**UKRAINE [apologised]****UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI**

Mr Paul McKELL, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

Mr Rob LINHAM, Head of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

**OBSERVERS / OBSERVATEURS****HOLY SEE/ SAINT SIÈGE**

Mme Andreea POPESCU, expert du Saint-Siège

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE**

Ms Giulia LUCHESE, Legal Affairs Advisor

**AMNESTY INTERNATIONAL [apologised]**

**INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ) [apologised]**

**OPEN SOCIETY JUSTICE INITIATIVE [apologised]**

**EUROPEAN NETWORK OF HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME [apologised]**

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES ONG DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jean-Bernard MARIE

**EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFÉDÉRATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)**

Mr Klaus LÖRCHER, Conseiller des droits de l'homme de la CES

**REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department

**DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mme Corinne AMAT, Chef de la Division I

\* \* \*

**SECRETARIAT**

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit  
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Co-operation Department / Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, **Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH**

Mme Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité sur la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, **Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR**

Mme Virginie FLORES, Administrator/Administratrice, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division/Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Haldia MOKEDDEM, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

**INTERPRETERS/INTERPRETES**

Bettina LUDEWIG

Sylvie BOUX

\* \* \*

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- |   |   |                   |
|---|---|-------------------|
| - | Projet d'ordre du jour annoté   | DH-GDR(2015)OJ009 |
| - | Projet d'ordre des travaux  | DH-GDR(2015)OT009 |
| - | Rapport de la 83 <sup>e</sup> réunion du CDDH (17-19 juin 2015)   | CDDH(2015)R83     |
| - | Rapport de la 82 <sup>e</sup> réunion du CDDH (19-22 novembre 2014)   | CDDH(2014)R82     |
| - | Rapport de la 81 <sup>e</sup> réunion du CDDH (24-27 juin 2014)   | CDDH(2014)R81     |
| - | Rapport de la 8 <sup>e</sup> réunion du DH-GDR (27-29 mai 2015)   | DH-GDR(2015)R8    |
| - | Rapport de la 7 <sup>e</sup> réunion du DH-GDR (5-7 novembre 2014)  | DH-GDR(2014)R7    |
| - | Rapport de la 6 <sup>e</sup> réunion du DH-GDR (4-6 juin 2014)  | DH-GDR(2014)R6    |
| - | Déclaration de Bruxelles  | CDDH(2015)004     |
| - | Déclaration de Brighton   | CDDH(2012)007     |
| - | Déclaration d'Izmir   | CDDH(2011)010     |
| - | Déclaration d'Interlaken  | CDDH(2010)001     |
| - | Déclaration de Rome   |                   |
| - | 8 <sup>e</sup> Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2014                      |                   |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 125 <sup>e</sup> session du Comité des Ministres, 19 mai 2015) | DH-GDR(2015)004   |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 124 <sup>e</sup> session du Comité des Ministres, 6 mai 2014)  | GT-GDR-F(2014)013 |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 122 <sup>e</sup> session du Comité des Ministres, 23 mai 2012) | CDDH(2012)008     |
| - | Actes de la Conférence de Bruxelles   | H/Inf(2015)1      |
| - | Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme   | H/Inf(2014)1      |

**Point 2: Travaux du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F)**

Document de travail

- Projet de rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (tel que préparé par le GT-GDR-F) GT-GDR-F(2015)020
- Projet de résumé GT-GDR-F(2015)022
- Projet d'annexe au rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme GT-GDR-F(2015)023

Documents de référence

(La liste complète figure sur le site [www.coe.int/reformECHR](http://www.coe.int/reformECHR))

- Compilation de propositions rédactionnelles présentées en vue de la 9<sup>e</sup> réunion du DH-GDR DH-GDR(2015)006
- Compilation de propositions rédactionnelles présentées le 17 novembre 2015 DH-GDR(2015)010 REV
- Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du GT-GDR-F (14-16 octobre 2015) GT-GDR-F(2015)R8

**Point 3: Activités durant le biennium 2016-2017, y compris les échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour**

Documents de travail

- Organisation et méthodes de travail éventuelles du DH-GDR lors du prochain biennium 2016-2017, y compris sur les éventuel thèmes pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2015)007
- Aperçu relatif à l'échange de vues sur le réexamen ou la réouverture d'affaires suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, tenu lors de la 8<sup>e</sup> réunion du DH-GDR (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2015)008 Restreint

**Point 4: Recommandation 2079(2015) de l'Assemblée parlementaire**

Document de travail

- Eléments pour d'éventuels commentaires du CDDH sur la Recommandation 2079(2015) de l'APCE (préparés par le Secrétariat) DH-GDR(2015)009

Documents de référence

- Décisions du Comité des Ministres sur les textes adoptés lors de la 4e partie de session 2015 de l'Assemblée parlementaire CM/Del/Dec(2015)1238/3.1
- Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2079(2015) « La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » Rec. APCE 2079(2015)

**Point 5: Autres questions**

Annexe III**Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017****I. Organisation et méthodes de travail éventuelles****A. *Mise en œuvre de la Déclaration de Brighton (tâche spécifique i)***

*Concernant les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton : préparer pour le Comité des Ministres un projet de rapport contenant (a) une analyse des réponses communiquées par les Etats membres dans leurs rapports nationaux, et (b) des éventuelles recommandations pour un suivi (échéance : 30 juin 2016).*

Méthodes de travail envisagées :

- Analyse et synthèse des rapports nationaux et préparation d'un avant-projet de rapport par le Secrétariat, comprenant notamment des recommandations éventuelles pour le suivi.
- Envoi de l'avant-projet de rapport aux membres du DH-SYSC dans le courant du mois de mars 2016 pour commentaires écrits avant mi-avril 2016.
- Présentation par le Secrétariat d'un projet révisé de rapport, sur la base des commentaires écrits, au DH-SYSC lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion, en mai 2016.
- Examen et adoption du projet de rapport par le CDDH lors de sa 85<sup>e</sup> réunion, en juin 2016.

NB : Cette activité ne nécessiterait pas de Groupe de travail spécifique.

**B. *Recommandation CM/Rec(2008)2 (tâche spécifique iv)***

*Concernant la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : faire le bilan de sa mise en œuvre et recenser les bonnes pratiques à cet égard et, si nécessaire, fournir une mise à jour de la recommandation à la lumière des bonnes pratiques élaborées par les Etats Parties (échéance : 30 juin 2017).*

Méthodes de travail envisagées :

Les travaux pourraient être menés dans le cadre d'un Groupe de travail<sup>1</sup>.

- Ce groupe de travail pourrait se réunir une première fois pour faire le bilan de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 et recenser les bonnes pratiques à cet égard.
- Cette réunion devrait se tenir après la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC, afin de pouvoir bénéficier des orientations de ce-dernier et du CDDH, notamment sur la base de

---

<sup>1</sup> Les résultats de la Conférence « Renforcer les mécanismes nationaux pour une mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme », tenue les 22 et 23 octobre 2015 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), fourniront des éléments préliminaires pour les travaux qui seront menés par le DH-SYSC.

l'analyse et de la synthèse des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton.

- Les résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe pourraient être présentés au DH-SYSC lors de sa 2<sup>ème</sup> réunion afin que ce-dernier puisse se prononcer sur une éventuelle mise à jour de la recommandation.
- Selon les décisions et orientations du DH-SYSC et du CDDH, le Groupe pourrait se réunir une 2<sup>nde</sup> fois, début 2017, pour présentation de ses travaux pour examen et adoption par le DH-SYSC lors de sa 3<sup>ème</sup> réunion, au printemps 2017.

### ***C. Avenir à plus long terme du système de la Convention (tâche spécifique ii)***

*Concernant l'avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour : atteindre des résultats attendus sur la base des décisions pouvant être prises par le Comité des Ministres à la suite de la présentation du rapport du CDDH contenant des avis et de possibles propositions sur cette question (échéance : 31 décembre 2017).*

#### Méthodes de travail envisagées :

Sous réserve des décisions qui seront prises par les Délégués des Ministres et des échéances qui seront fixées pour les travaux éventuels, l'on pourrait envisager de confier les travaux de suivi à des groupes de travail consacrés aux thématiques sur lesquelles des travaux devront être menés.

[Un premier groupe pourrait se réunir en septembre 2016, en mars 2017, puis éventuellement en septembre 2017. Un second groupe pourrait se réunir en octobre 2016, en avril 2017, puis éventuellement en octobre 2017.]

### ***D. Mise en œuvre de la Convention et exécution des arrêts de la Cour (tâche spécifique iii)***

*Concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour : veiller à l'échange régulier d'informations - pour aider les Etats membres à développer leurs capacités nationales et faciliter leur accès aux informations pertinentes (voir le paragraphe 29 (a) i) de la Déclaration de Brighton<sup>2</sup> et le paragraphe C. 1. g) de la Déclaration de Bruxelles<sup>3</sup>).*

#### Méthodes de travail envisagées :

- Lors de sa 9<sup>e</sup> réunion, le DH-GDR est convenu que le prochain échange d'informations portera sur les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles).
- Ce premier échange de vues pourra se tenir lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du DH-SYSC, au printemps 2016, et les suivants aux réunions de novembre 2016 et mai 2017.

<sup>2</sup> « En conséquence, la Conférence : a) encourage les Etats parties : i) à développer des moyens et des mécanismes au plan interne pour assurer l'exécution rapide des arrêts de la Cour, y compris à travers la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2008)2 du Comité des Ministres et à partager leurs bonnes pratiques en la matière. »

<sup>3</sup> « La Conférence rappelle l'importance d'une surveillance efficace de l'exécution des arrêts pour assurer, à long terme, la viabilité et la crédibilité du système de la Convention et à cet effet : 1. Encourage le Comité des Ministres à : g) envisager des discussions thématiques sur de grandes problématiques relatives à l'exécution de certains arrêts permettant ainsi de favoriser un échange de bonnes pratiques entre les Etats faisant face à des difficultés similaires. »

- Les échanges de vues consisteront en une discussion ouverte et informelle sur les sujets choisis et permettront le développement de la base de données en ligne sur les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour et les difficultés rencontrées.

#### ***E. Recommandations Rec(2004)4 et CM/Rec(2010)3 (tâche spécifique v)***

*Soumettre, le cas échéant, des propositions au Comité des Ministres concernant les recommandations suivantes (échéance : 31 décembre 2017) :*

- *la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, ainsi que le développement de lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit ;*
- *la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des mesures efficaces face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne.*

#### Méthodes de travail envisagées<sup>4</sup> :

- Travaux préparatoires menés essentiellement par le Secrétariat, sur la base de diverses sources d'informations, notamment les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton, la jurisprudence de la Cour, et des informations émanant du réseau HELP<sup>5</sup>.
- Présentation des travaux préparatoires au DH-SYSC afin que ce dernier puisse décider quelles propositions, le cas échéant, il conviendrait de faire au Comité des Ministres.
- Sur la base des instructions données par le DH-SYSC et le CDDH, finalisation des travaux par le Secrétariat en vue de leur présentation au DH-SYSC lors de sa 4<sup>e</sup> réunion (automne 2017), pour transmission au CDDH avant le 31 décembre 2017.

## **II. Calendrier éventuel**

<b>Premier semestre 2016</b>		
Travaux préparatoires menés par le Secrétariat en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton ( <i>tâche spécifique i</i> )		1 <sup>er</sup> semestre
Travaux préparatoires menés par le Secrétariat en ce qui concerne les recommandations Rec(2004)4 et CM/Rec(2010)3 ( <i>tâche spécifique v</i> )		1 <sup>er</sup> semestre
1 <sup>er</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)		25-27 mai
95 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Paris, 2-3 juin
85 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		15-17 juin

<sup>4</sup> Sur la base du document CDDH(2015)011 Projet de mandat du DH-GDR pour le biennium 2016-2017 – Travaux relatifs à deux recommandations du Comité des Ministres.

<sup>5</sup> Outre la participation du Comité consultatif du réseau HELP aux réunions du DH-SYSC (voir le projet de mandat en annexe I), une implication accrue de ce dernier aux travaux relatifs à la Recommandation Rec (2004)4 pourra être envisagée en temps utile.

1 <sup>er</sup> réunion d'un Groupe de travail consacré à la Recommandation CM/Rec(2008)2		Fin juin
<b>Second semestre 2016</b>		
1 <sup>er</sup> réunion du Groupe de travail I consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention		Septembre
1 <sup>er</sup> réunion du Groupe de travail II consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention		Octobre
2 <sup>es</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)		16-18 novembre
96 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Novembre
86 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		7-9 décembre
<b>Premier semestre 2017</b>		
2 <sup>e</sup> réunion d'un Groupe de travail consacré à la Recommandation CM/Rec(2008)2		Février
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail I consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention		Mars
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail II consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention		Avril
3 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)		Mai
97 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Juin
87 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		Juin
<b>Second semestre 2017</b>		
[3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail I consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention]		[Septembre]
[3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail II consacré aux suites données au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention]		[Octobre]
4 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)		Novembre
98 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)		Novembre
88 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)		Décembre

Annexe IV**Projet de commentaires du CDDH sur la Recommandation 2079(2015)  
de l'Assemblée parlementaire sur la « La mise en œuvre des arrêts  
de la Cour européenne des droits de l'homme »**

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) prend note de la Recommandation 2079(2015) de l'Assemblée parlementaire sur «La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme», appelant le Comité des Ministres à faire usage de tous les moyens dont il dispose pour accomplir de manière effective sa mission de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour. Le CDDH réaffirme que l'exécution complète et rapide des arrêts de la Cour, conformément à l'obligation énoncée à l'article 46 de la Convention, est essentielle pour le fonctionnement effectif du système de la Convention.

2. Le CDDH rappelle ses contributions antérieures concernant à la fois l'exécution et le processus de surveillance<sup>6</sup> et renvoie aux réflexions menées sur ces questions dans son rapport sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme.<sup>7</sup>

\* \* \*

---

<sup>6</sup> Voir le rapport du CDDH de 2008 sur des propositions pratiques pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour en cas de lenteur dans l'exécution (doc. CDDH(2008)014 Addendum II), le rapport du CDDH de 2013 sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des États qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié (doc. CDDH (2013)R79 Addendum I), ainsi que la contribution du CDDH à la Conférence de Bruxelles sur « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, une responsabilité partagée » (Document CDDH(2014)R82 Addendum II).

<sup>7</sup> [Document CDDH(2015)R84, Addendum ...].